



Comité fédéral d'Éthique

Rapport d'activité 2022

Le comité d'Éthique de la FFVL (CFE) est toujours constitué de **Sara Gill**, présidente de la commission Financière, **Bruno Ferry-Wilczek**, président de la commission Statuts et règlements, **Jean-Loup Morette**, président de la ligue PIDF, **Jean-Claude Messmer**, ancien président de l'APL, **Alain Etienne** et **Gérard Vieux**, anciens membres du Bureau directeur. **Sophie Maurel** y représente l'entité administrative et **Fredéric Escriba** représente maintenant la DTNe, remplaçant ainsi Joël Amiable parti à la retraite.

Le comité s'est réuni six fois en visioconférence entre le 07/03/2022 et le 19/12/2022. La participation y est active et dynamique. Les débats sont ouverts, bienveillants et efficaces.

Structuration

La structuration interne du CFE s'est poursuivie.

La **légitimité** à faire partie du CFE, son **mode de renouvellement** et les conditions de son indépendance vis-à-vis du Comité directeur (CD) ont été écrites et votés par le CD.

De ce fait, le président du CFE, actuellement également membre du CD, devra présenter sa démission du CD lors de la prochaine AG, afin de pouvoir poursuivre sa mission au CFE en toute indépendance.

De la même manière, le travail sur la manière de gérer les **conflits d'intérêts** a été précisée et votée par le CD.

La philosophie générale repose sur la déclaration spontanée des conflits d'intérêts potentiels par la personne elle-même.

Une nouvelle adresse mediation@ffvl.fr, plus généraliste que ethique@ffvl.fr, a été créée à l'intention des licenciés pour toute demande.

Celles qui nécessiteront l'intervention du CFE sera retournée sur l'adresse spécifique de celui-ci. Celles qui peuvent être traitées directement par une autre instance FFVL, telles que la commission Disciplinaire ou la commission des Écoles le seront ainsi.

Saisines du CFE

Trois saisines du CFE ont été effectuées en 2022.

- La première avait trait à une contestation du mode d'utilisation de fonds publics au sein d'une Ligue. Le CFE a désigné un groupe d'analyse qui a conclu à l'absence de faits tangibles à reprocher à cette ligue. Cependant, suite à ce dossier, un document reprenant les fondamentaux sur le défraiement des bénévoles a été écrit et diffusé dans *Vol passion*.
- La seconde avait pour objet un problème de remboursement de prestation au sein d'un club, dans une situation de contrainte due à la COVID. Le dossier se dirige vers une solution à l'amiable entre les protagonistes.
- La troisième concernait un geste « déplacé » à l'encontre d'une pilote féminine, lors d'un stage de formation. La saisine ayant été effectuée par un tiers, et la victime présumée n'ayant pas souhaité témoigner, il n'y aura pas de suite donnée à l'analyse diligentée.

Par contre, des courriers ont été adressés à la personne incriminée et à l'ensemble de la communauté des clubs et écoles, à titre de prévention.

Conflits d'intérêt

Trois déclarations spontanées ont été effectuées et archivées selon notre mode opératoire. Elles sont disponibles sur l'espace dédié du site de la FFVL.

Actions diverses

Concernant, le sujet des **violences et discriminations de type sexuel**, une intervention a été faite lors du RASMO par le biais de la lecture d'un document spécifique, afin d'alerter la communauté des moniteurs.

Par ailleurs, une première visioconférence sur ce thème avait été organisée par la ligue PIDF avec l'association « Le Colosse aux Pieds d'Argile ». Une seconde à visée nationale initialement prévue en juin a dû être reportée au 15 février, pour cause d'indisponibilité des intervenants.

Le CFE a été associé à la gestion du **contrôle d'honorabilité** des encadrants et dirigeants, suite à des cas de figure déclarés, et à la décision que seuls les encadrants qui se seront déclarés « en activité » à leur prise de licence seront concernés par la procédure.

Le CFE a également été interrogé informellement sur le sujet de la direction de clubs et CDVL par une majorité de **licenciés non-résidents** localement et sur l'éventuelle notion de « quota » pouvant éviter ces situations.

Le CFE a affirmé qu'édicter des règles nationales comportant notamment des quotas de domiciliation semblait inapproprié et contraire au fait que les clubs se constituent et s'administrent librement.

L'éthique sous toutes ses formes, notamment dans le sport et les fédérations, reste une priorité sociétale ministérielle. Les champs d'action sont nombreux.

Je remercie les membres du comité d'Éthique pour leur implication et leur motivation dans cette belle aventure qui continue.

Gérard Vieux
Président du comité fédéral d'Éthique